

LIQUIDITY SHORT TERM I – Part C (Le « FIA »)

FR0012316412

Ce FIA est géré par La Française Investment Solutions (« La Française IS »), société du groupe La Française FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du FIA est d'obtenir une performance égale à l'EONIA capitalisé (taux moyen au jour le jour du marché monétaire), après déduction des frais de gestion et des coûts de transactions.

L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne selon la méthode des taux composés, et publié par la Fédération Bancaire Européenne. Il est disponible sur le site internet: www.euribor-ebf.eu. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par les investissements du FIA ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et/ou les frais de transactions, et le FIA verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le FIA vise à atteindre son objectif de gestion au travers de techniques de gestion passive ayant recours aux:

- Actifs du bilan: des actions françaises et internationales (jusqu'à 100% de l'actif net) admises à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux (OCDE) de type grande capitalisation, sans contraintes sectorielles; des obligations et autres titres de créances négociables y compris avec dérivés incorporés (jusqu'à 100% de l'actif net), émis ou garantis par des entités du secteur public ou privé des pays OCDE, libellés en euro ou dans d'autres devises étrangères de pays OCDE, avec une notation moyenne de l'ensemble de ces investissements d'au moins BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion); des parts ou actions d'OPCVM, de FIA français ou établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne, ainsi que de fonds d'investissement étrangers relevant de pays OCDE (dans la limite de 20% de l'actif net).
- Contrats financiers à terme: à titre principal, des contrats d'échange ou total return swaps négociés de gré à gré afin d'échanger la performance du tout ou partie des actifs du bilan (tels que définis ci-avant) qui seraient détenus par le FIA, contre une performance liée à l'EONIA.

- Techniques de gestion efficace de portefeuille: des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (jusqu'à 100% de l'actif net). Le FIA peut, dans le cadre du recours à ces opérations, recevoir des garanties financières sous la forme de titres transférés en pleine propriété et/ou d'espèces, octroyées par des établissements de crédit OCDE. Les catégories de titres pouvant être reçues par le FIA en tant que garantie financières et la politique en matière de décote applicables à ces titres sont fixées par politique de risques définie par la société de gestion.

Les actifs du bilan détenus par le FIA qui n'ont pas vocation à délivrer une performance liée au taux EONIA, feront l'objet d'un échange de performance dans le cadre de contrats d'échange à terme. Le FIA n'aura pas d'exposition sur les devises hors euro.

La sensibilité du FIA aux mouvements de taux d'intérêt pourra varier entre 0 et +0.5 pour une baisse de 1% des taux d'intérêts.

La gestion de la trésorerie du FIA pourra être assurée par l'intermédiaire d'OPC monétaires, d'instruments monétaires et de dépôts.

Garantie ou protection: le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection.

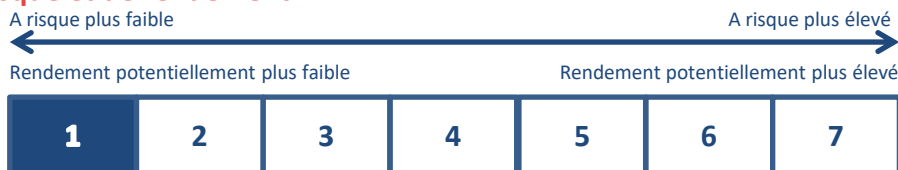
Durée de placement recommandée: supérieure à 1 mois.

Affectation des résultats: capitalisation.

Valeur Liquidative: la valeur liquidative est établie selon une fréquence quotidienne, chaque Jour de Bourse (défini comme étant un jour ouvré qui n'appartient pas au calendrier de fermeture d'une des bourses des pays de la zone euro).

Modalités de rachat: les demandes de rachats sont centralisées chaque Jour de Bourse (J) à 12h00 (heure de Paris) auprès de La Française AM Finance Services et sont réalisées sur la base de la valeur liquidative du jour, qui sera calculée le jour ouvré suivant, avec règlement en J+1 (jours ouvrés).

Profil de risque et de rendement



Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites:

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risques. Le FIA a été classé en catégorie 1 compte tenu de son exposition à l'EONIA. La catégorie 1 reflète le niveau d'incertitude qui entoure l'évolution de la valeur liquidative du FIA et qui correspond à une volatilité annualisée entre 0% et 0,5%. Le FIA ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur:

- **Risque de contrepartie:** il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit:** il s'agit du risque résultant de la détérioration de la qualité du crédit ou de la défaillance d'un émetteur de titres détenus en portefeuille, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié aux techniques de gestion:** c'est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats de gré à gré et/ou les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des Parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum (non acquis au FIA)
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi avant que vos dividendes en soient versés. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,10%

Les frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Le rapport annuel du FIA pour chaque exercice financier donnera le montant exact des frais encourus.

Les frais courants ne comprennent pas:

- les commissions de surperformances;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

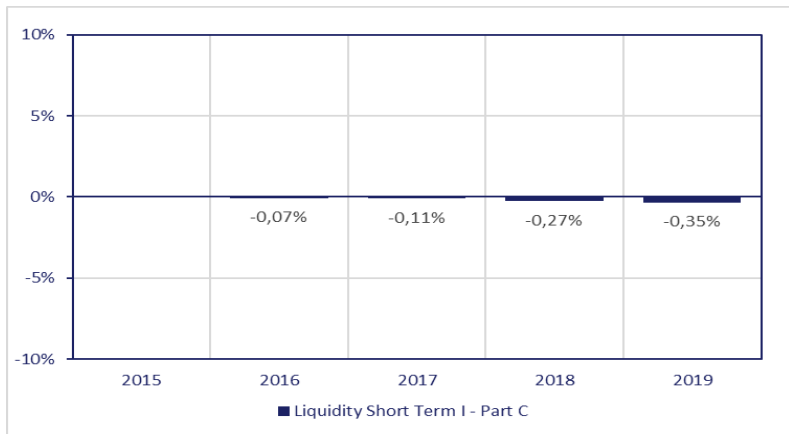
Le montant de frais couverts mentionnés ci-dessus se fondent sur les frais courants de l'exercice comptable précédant clos en novembre 2019.

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus du FIA, disponible sur simple demande auprès de La Française IS et sur le site internet www.lafrancaise-group.com.

Performances passées

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le FIA a été lancé le 27 mars 2015. Les performances passées reflétées par le graphique ci-dessous ont été évaluées en EUR et prennent en compte tous les frais.



Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas Securities Services – 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Informations supplémentaires: les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de La Française IS – 128, Boulevard Raspail – 75006 Paris – France ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

La politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, peut être consultée sur <https://www.lafrancaise-gis.com/fr/actualites-reglementaires.html>.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative: la dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet www.lafrancaise-group.com.

Fiscalité : la législation fiscale applicable dans l'état membre d'incorporation du FIA peut impacter les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions dans le FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil financier.

Déclaration de responsabilité: la responsabilité de La Française IS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA. Le FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française IS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/02/2020.